Réseau de transport d'électricité

<table>
<tr><td colspan="3">Réf :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indice : 1</td><td rowspan="3">GT Raccordement et Accès au Réseau des Clients consommateurs (CURTE)
CR définitif de la séance du 26 septembre 2014
14h00-16h00

Après-midi : Evolution du Cadre contractuel des Consommateurs et lancement de la thématique « Accès au réseau »</td><td>Date d'approbation :</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Date de fin de validité :</td></tr>
<tr><td></td><td>Date d'applicabilité :</td><td>Pages : 6</td></tr>
<tr><td colspan="3" rowspan="3">Destinataire(s) : Participants à la réunion

Copie(s) : WWW.CONCERTE.FR</td><td>Rédacteur(s) : H.MARIA</td></tr>
<tr><td>Approbateur(s) : N.BREHAM</td></tr>
<tr><td>Accessibilité : RTE</td></tr>
</table>

Liste des personnes présentes :

NOM	SOCIETE
Jean-Philippe BELLOTTEAU	RATP
Jean-Christophe BOIS	SNCF ENERGIE
Clotilde BRETON	EDF
Nicolas CHAUVET	EDF
Jean-Pierre DUPONT	EUROTUNNEL
Vincent GARDET	SNCF
Joaquin GODDE	LISEA
Marc HEMERY	SNCF
Nicolas MANNY	LISEA
Henri MARIA	RTE
Coralie NASLIN	ERDF

Frédéric ROY	RTE
Matthieu RUBION	ERDF
Lionel TAUNAY	RFF
Nicolas BREHAM	RTE

Objet : Evolution du Cadre contractuel des Consommateurs et lancement de la thématique « Accès au réseau »

1. Présentation du contexte

La concertation des clients est au centre du processus d'évolutions contractuelles de RTE. Le Comité des clients utilisateurs du réseau de transport d'électricité (CURTE) est le lieu de mobilisation privilégié des clients de RTE. Il garantit à tous la transparence sur l'ensemble des positions exprimées et sur les suites qui sont données à chacune d'entre elles.

Le CURTE regroupe deux commissions : la commission « accès aux marchés » et la commission « accès au réseau » (CAR), dont les travaux sont effectués au sein de groupes de travail (« producteurs », « RPD »…). La concertation initiée le 26 septembre s'inscrit dans le cadre du groupe de travail « raccordement et accès au réseau des clients consommateurs » et vise une évolution du cadre contractuel des consommateurs.

Plusieurs thématiques ont été identifiées. La priorité est donnée aux thématiques « Qualité de l'électricité » et « Accès au réseau », dont les évolutions impactent le CART Consommateurs. Une nouvelle version de ce contrat est attendue pour la fin 2014.

2. Thèmes de travail et organisation de la concertation pour les consommateurs industriels

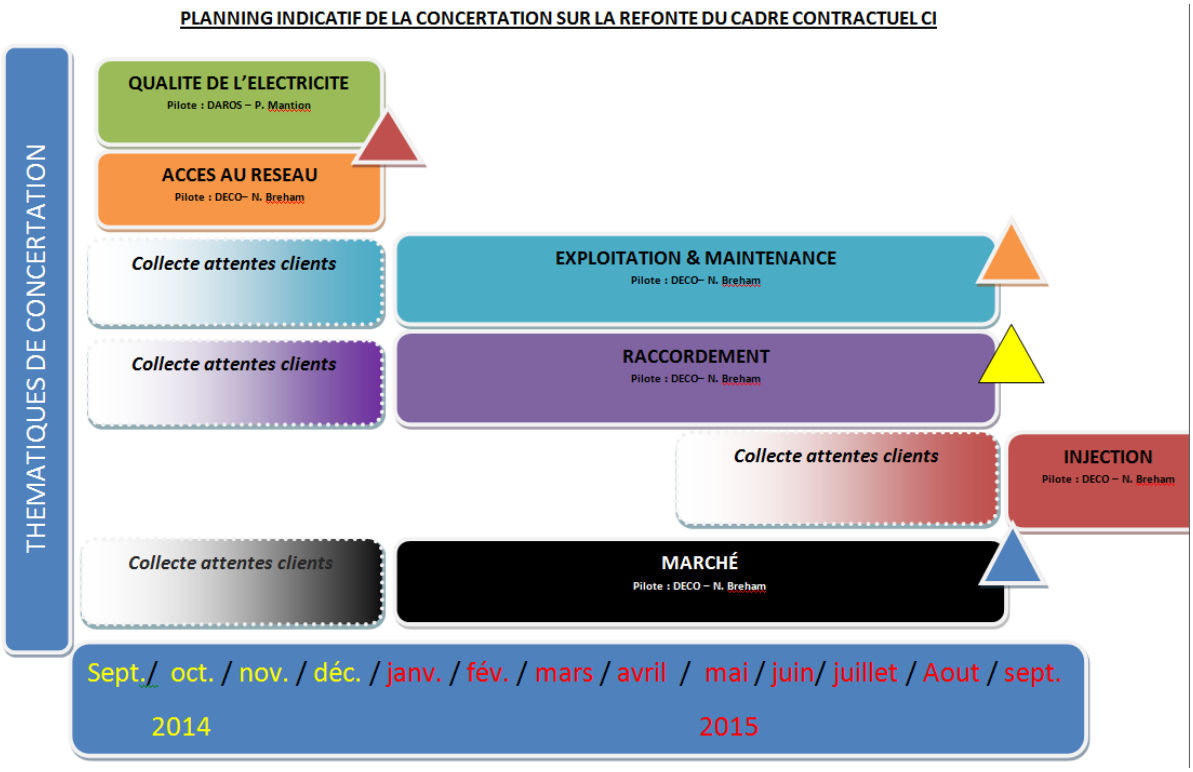
Les évolutions du cadre contractuel peuvent être réunies autour de 6 thématiques :

- Qualité de l'électricité (QdE) ;
- Accès au réseau ;
- Exploitation-maintenance ;
- Raccordement ;

- Injection ;
- Marché.

La concertation est ouverte à tous les clients consommateurs de RTE. Pour y participer, les participants sont invités à se créer un compte sur le site www.concerte.fr , sur lequel seront déposées les documents de la concertation.

Le processus de concertation est organisé en plusieurs phases comme décrit par le diagramme ci-après :



RFF indique que les thématiques « raccordement » et « injection » entretiennent un certain nombre de liens entre elles, et qu'il serait peut-être plus pertinent de les traiter en parallèle. RTE indique que le planning de démarrage de la thématique « Injection » est pour le moment indicatif, et qu'il est effectivement susceptible d'évoluer en fonction des attentes clients qui seront collectées par la suite.

3. Concertation sur la thématique « Accès au réseau »

L'un des sujets identifiés dans le cadre de la thématique « Accès au réseau » est le report de charge en cas de travaux à l'initiative de RTE. Les participants sont invités à formuler des propositions ou des remarques autour du principe proposé par RTE qui est le suivant :

Etablir un cadre contractuel qui permette le choix par le client, pour chaque point de connexion, lorsque c'est techniquement possible, entre :

- l'application du régime commun d'interruptabilité programmée (programmation des interruptions suite à consultation du client assortie de l'engagement de RTE d'intervenir sur les ouvrages au maximum 5 jours/3ans comme exprimé dans le CART consommateur, ou
- Le report de la charge sur un autre point de connexion avec une neutralisation des dépassements de puissance souscrite au niveau du point de connexion où la charge a été reportée.

Ce sujet a suscité un vif intérêt chez les participants. Les points suivants ont été relevés :

- Donner des précisions sur la gestion concrète du report de charge, notamment indiquer sur quelle facture la régularisation aura lieu (date de prise en compte de report de charge par rapport au fait générateur). La RATP préférerait que l'écrêtement ait lieu sur la facture du mois en cours. Les autres participants n'ont pas d'avis prédéterminé sur cela ;
- Considérer la question du report de charge entre RTE et un GRD ;
- Considérer la question du niveau de la part fixe de la puissance souscrite pour l'arrivée à laquelle il n'y a plus de soutirage ;
- Préciser les modalités de traçabilité des reports afin de limiter les risques de désaccords éventuels.

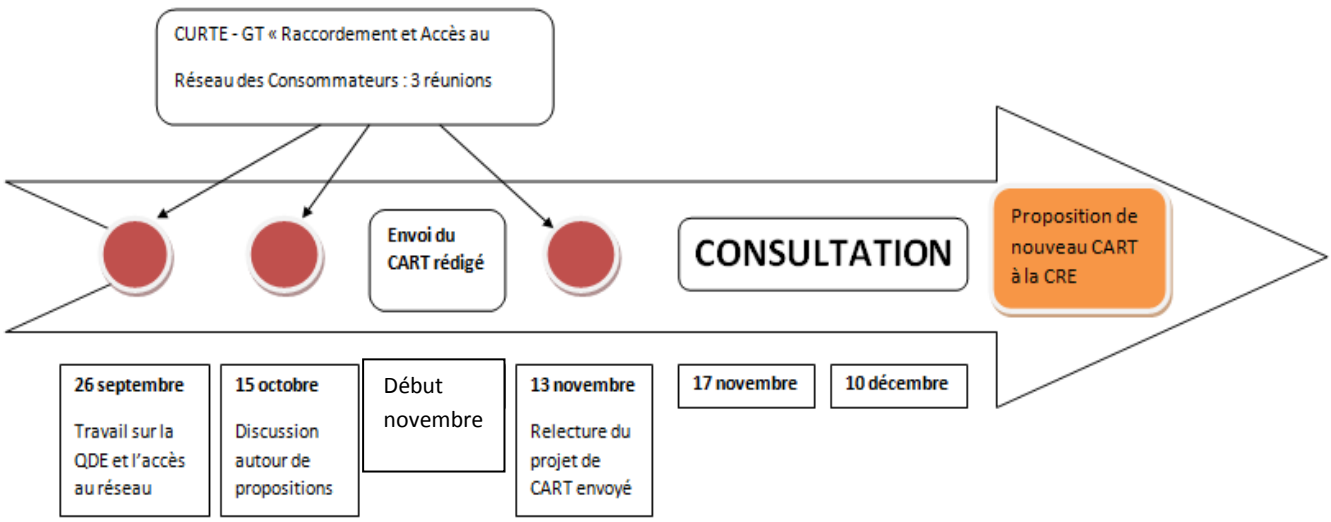
4. Constitution de groupes et planning

Les clients sont invités à signaler leur souhait de participer ou non aux réunions qui seront mises en place pour chaque thématique. A tout moment, des clients peuvent rejoindre les réunions de concertation thématiques, qui seront annoncées sur le site www.concerte.fr .

Les clients peuvent également choisir de ne pas participer physiquement aux réunions de concertation mais seulement de suivre « à distance » le processus, cela ne les empêchant pas de faire remonter à tout moment des suggestions auprès de RTE.

L'objectif est de soumettre à la CRE, avant le 31/12, un modèle de CART Consommateurs issu de la concertation. RTE propose le calendrier de travail suivant :

Planning de la première phase de concertation



- 3 réunions physiques du GT : 26/09, 15/10 et 13/11 ;
- Points intermédiaires possibles (conférences téléphoniques, réunions bilatérales…) ;
- Phase de consultation via le site www.concerte.fr se tiendra fin novembre / début décembre.

- *Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez consulter la présentation diapo diffusée lors de cette réunion, disponible sur www.conceRTE.fr.*

- Vos interlocuteurs chez RTE :

  - Nicolas BREHAM, Responsable Grands Comptes ferroviaire:

    nicolas.breham@rte-france.com / 01.41.02.10.37

  - Henri MARIA, Chargé de Concertation :

    henri.maria@rte-france.com / 01.41.02.29.99